

OR3291fr36 – 23/11/2021

**TARIFS contrôle de l'usage d'un logo étranger\*  
2022***Tarifs htva*

\* à l'exclusion des USA (logo USDA)

**Pour les opérateurs établis en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg**

- Ce tarif complète les tarifs producteurs et préparateurs pour les coûts de contrôle qui sont d'application dans le cadre du Règlement (UE) n° 2018/848.
- Ce tarif est destiné aux producteurs et aux entreprises de transformation qui souhaitent se conformer aux exigences des cahiers de charge étrangers en vue de l'usage d'un logo étranger.

**Logo AB :**

Préparateurs : 20,20 € par produit

Producteurs : 141 € pour la gestion du dossier

**Autres logos :**

Préparateurs : 384 € pour la gestion du dossier + 20,20 € par produit.

Producteurs : 141 € pour la gestion du dossier.

|  |                         |
|--|-------------------------|
| Contrôles supplémentaires sur place min. 2h    | 90 €/h                  |
| Contrôles supplémentaires administratif bureau | 60 €/h                  |
| Analyses supplémentaires                       | à charge de l'opérateur |

**Les modalités de paiement**

- Les contrôles supplémentaires sont nécessaires lorsque la mission de contrôle est rendue difficile : locaux non accessibles, comptabilité non disponible, mal tenue ou incomplète, information incomplète concernant le processus de transformation, etc. Mais aussi en cas d'infraction grave, de non-conformité et lorsque le résultat d'une analyse est positif et confirme une situation anormale. Ces contrôles supplémentaires sont facturés.
- La redevance annuelle (pour l'année civile) est due, même si nos prestations ne couvrent qu'une partie de l'année calendrier.